

Organisation du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Depuis deux siècles, au cœur de l'État dans les territoires, le ministère de l'Intérieur répond aux attentes et demandes des citoyens. Son organisation, ses moyens humains et matériels constituent l'outil privilégié de l'État pour garantir aux citoyens l'exercice des droits, devoirs et libertés réaffirmés par la Constitution de la Ve République.

Depuis deux siècles, au cœur de l'État dans les territoires, le ministère de l'Intérieur répond aux attentes et demandes des citoyens.

Son organisation, ses moyens humains et matériels constituent l'outil privilégié de l'État pour garantir aux citoyens l'exercice des droits, devoirs et libertés réaffirmés par la Constitution de la Ve République.

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer comprend :

- Le secrétariat général [SG](#)
- La direction générale des collectivités locales [DGCL](#)
- La direction générale de la police nationale [DGPN](#)
- La direction générale de la sécurité intérieure, service actif de la police nationale [DGSJ](#)
- La direction générale de la gendarmerie nationale [DGGN](#)
- La direction générale des étrangers en France [DGEF](#)
- La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises [DGSCGC](#)
- La direction générale des outre-mer [DGOM](#)
- La délégation à la sécurité routière [DSR](#)
- L'inspection générale de l'administration [IGA](#)
- Le conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation [CSATE](#)

Des services rattachés à la direction générale de la Police nationale et à la direction générale de la Gendarmerie nationale :

- Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure - [SSMSI](#)
- La direction de la coopération internationale de sécurité [DCIS](#)
- L'agence du numérique des forces de sécurité intérieure - ANFSI
- Le collège stratégique
- Le bureau chiffre et sécurité
- La mission des archives nationales - [MAN](#)
- Le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation - [CIPDR](#)
- Le secrétariat général du comité interministériel de contrôle de l'immigration
- Le secrétariat général du comité interministériel à l'intégration
- Le comité interministériel de la sécurité routière
- Le délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés - [DiAir](#)
- La délégation interministérielle à la sécurité privée - DISP
- Le délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT - [DILCRAH](#)

Des établissements publics administratifs :

- L'agence nationale des titres sécurisés - [ANTS](#)
- L'agence nationale du traitement automatisé des infractions - [ANTAI](#)

Missions

Administrer le territoire

- Assurer la représentation et la permanence de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.
- Garantir l'intégrité des institutions publiques.
- Veiller au respect des libertés locales et des compétences des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation.

Garantir la sécurité des citoyens et des biens

- Élaborer et faire respecter les règles garantissant aux citoyens l'exercice des libertés publiques, notamment par le suffrage universel.
- Protéger la population contre les risques ou fléaux de toute nature et contre les conséquences d'un conflit éventuel.

Ces missions sont remplies par les services rattachés au ministre, le Secrétariat Général, les directions générales, les directions spécialisées de l'administration centrale du ministère, et assurées sur l'ensemble du territoire par les préfetures et sous-préfetures, la police nationale, la gendarmerie nationale et la sécurité civile. Ces dernières étant confrontées aux réalités de la société française, au plus près des attentes des citoyens, leur activité témoigne des efforts de déconcentration entrepris par l'État.